



---

## Conseil des droits de l'homme

### **Dialogue interactif avec le Groupe de travail des Nations Unies sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises**

Genève, le 27 juin 2019

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie les deux Groupes de travail pour leurs présentations.

Elle remercie le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme pour son rapport sur la prise en compte des questions de genre dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La Suisse salue le résultat probant d'un projet qu'elle a soutenu en collaboration avec l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève.

La Suisse procède actuellement à la révision de son Plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme. Elle évaluera comment y intégrer les orientations du Groupe de travail pour la prise en compte des questions de genre dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'adoption d'une nouvelle norme internationale du travail concernant l'élimination de la violence et le harcèlement dans le monde du travail, à l'issue de la 108<sup>e</sup> Conférence Internationale du Travail, présidée par la Suisse, constitue un pas dans la bonne direction.

Monsieur le Président,

Nous aimerions souligner le rôle des initiatives multipartites pour promouvoir la prévention des violences et du harcèlement fondés sur le genre. Laissez-moi vous donner deux exemples d'initiatives multipartites initiées par la Suisse. Premièrement, l'Association du Code de Conduite international des entreprises de sécurité privées (ICoCA) a développé un guide pour la prévention de l'exploitation et de la violence

sexuelle destiné aux entreprises de ce secteur. Deuxièmement, le nouveau Centre pour le sport et les droits de l'homme, basé à Genève, intègre la lutte contre les discriminations basées sur le genre dans ses activités.

Je vous remercie.